

**AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**préalable au projet de transformation de l'Association Syndicale Libre Aqua Fontedit**  
**en Association Syndicale Autorisée Aqua Fontedit**  
**et organisation de la consultation des propriétaires des terrains susceptibles d'être inclus dans**  
**le périmètre de l'ASA**

-----

Il sera procédé du mercredi 12 juin 2019 à 9h00 au vendredi 12 juillet 2019 inclus à 12h00 soit durant 30,5 jours consécutifs, sur le territoire des communes de Autignac, Magalas, Murviel-Les-Béziers, Pailhès, Puimisson et Saint-Geniès-de-Fontedit à :

- une enquête publique préalable au projet de transformation de l'Association Syndicale Libre « Aqua Fontedit » en Association Syndicale Autorisée « Aqua Fontedit »
- une consultation des propriétaires des terrains susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'Association Syndicale Autorisée.

Au terme de cette enquête et de cette consultation, la décision pouvant être adoptée est la création de l'Association Syndicale Autorisée Aqua Fontedit.

L'autorité pour prendre cette décision est le sous-préfet de Béziers.

Les personnes auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés sont :

- Monsieur Jean-Michel MEGE, président de l'ASL « Aqua Fontedit » :  
téléphone : 06.12.77.40.33 - courriel : aqua.fontedit@gmail.com
- Madame Marie OGE-GANAYE, chargée d'études à la Chambre d'Agriculture de l'Hérault :  
téléphone : 06.27.63.27.79 - courriel : oge-ganaye@herault.chambagri.fr

Madame Florence ROSSIER-MARCHIONINI, ingénieur urbaniste, a été désignée par la présidente du Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

**Dossier d'enquête :**

Le dossier d'enquête sera déposé et consultable du mercredi 12 juin 2019 à 9H00 au vendredi 12 juillet 2019 à 12h00 à la mairie de Saint-Geniès-de-Fontedit, siège de l'enquête, et dans chacune des communes ci-dessous.

Les horaires d'ouverture des mairies sont les suivants :

Saint-Geniès de Fontedit : - Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
(siège de l'enquête publique)

- Autignac : - Du Lundi au Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Magalas : - Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
- Murviel-Les-Béziers : - Du Lundi au Jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00  
- Vendredi : de 8h00 à 12h00
- Pailhès : - Lundi : 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18H00  
- Du Mardi au Vendredi : 8h00 à 12h00
- Puimisson : - Lundi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
- Mardi : de 8h00 à 12h00  
- Mercredi : de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00  
- Jeudi : de 8h00 à 12h00  
- Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

\* Sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

\* au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 (hors jours fériés).

**observations et propositions :**

Les registres, à feuillets non mobiles, seront côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du mercredi 12 juin 2019 à 9 H 00 au vendredi 12 juillet 2019 à 12 H 00 à la mairie de Saint-Geniès-de-Fontedit, siège de l'enquête, ainsi qu'en mairie de Autignac, Magalas, Murviel-Les-Béziers, Pailhès et Puimisson aux horaires indiqués ci-dessus.

\* les adresser par écrit au Commissaire enquêteur :

Madame Florence ROSSIER-MARCHIONINI,  
commissaire enquêteur (transformation de l'ASL Aqua Fontedit en ASA)  
Hôtel de Ville  
4 Cours Napoléon  
34480 Saint-Génies-de-Fontedit

\* les déposer par courriel à l'adresse suivante : [enquete.asafontedit@gmail.com](mailto:enquete.asafontedit@gmail.com) qui seront jointes au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT, siège de l'enquête, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- Mercredi 12 juin 2019 : de 9H00 à 12H00
- Jeudi 27 juin 2019 : de 14H00 à 17H00
- Vendredi 12 juillet 2019 : de 9H00 à 12H00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Le rapport contenant les conclusions motivées du commissaire enquêteur sera mis en ligne sur le site internet des Services de l'État :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

Les demandes de communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont adressées au sous-préfet de Béziers.

**Information et consultation des propriétaires**

Les propriétaires dont les terrains sont susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'association, sont convoqués en assemblée constitutive à la salle Jean Moulin – Cours Napoléon à Saint-Geniès de Fontedit le mardi 13 août 2019 à 17 H 30.

Est nommé président de l'assemblée constitutive : M. Jean-Michel MEGE, président de l'ASL Aqua Fontedit.

Les propriétaires peuvent faire connaître leur adhésion ou leur refus d'adhésion, soit par vote, soit par courrier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au moyen du formulaire joint à la notification du présent arrêté, et à faire parvenir avant le 13 août 2019 date de l'assemblée constitutive, à l'adresse suivante :

Monsieur Jean-Michel MEGE  
Domaine de la Reynardière  
7 cours Jean Moulin  
34480 SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT

A défaut d'avoir fait connaître leur opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai imparti, ou de ne pas l'avoir manifesté par un vote à l'assemblée constitutive, le propriétaire est réputé favorable à la création de l'association.